



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de Charente-Maritime**

**Adjoint au directeur académique
chargé du 1^{er} degré**

La Rochelle, le 28 août 2024

Affaire suivie par :

Olivier Veillat

Tél : 05.16.52.68.56

Mél : ien-lra.ia17@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré

Place des cordeliers

CS 60508

17021 La Rochelle Cedex 1

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale de Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

NOTE Mise en œuvre activité « cyclisme » à l'école

Objet : Mise en œuvre de l'activité « cyclisme » et participation des intervenants extérieurs pour l'encadrement renforcé lors des sorties scolaires sur la voie publique

Le programme « Savoir Rouler à Vélo » vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Comme d'autres programmes développés au sein des établissements scolaires, il fait la promotion de la pratique d'une activité physique régulière, notamment auprès des plus jeunes et participe à la lutte contre la sédentarité, tout en promouvant un mode économique et écologique de déplacement. Au-delà de programmes EPS en vigueur, les apprentissages doivent viser l'obtention de l'attestation du SRAV que l'enseignant est habilité à délivrer. Le SRAV est constitué des blocs 1 « savoir pédaler », 2 « savoir circuler » et 3 « savoir rouler à vélo ».

Dans le cadre de l'éducation physique et/ou des sorties scolaires, les élèves de CE2, CM1 et CM2 peuvent se déplacer sur la voie publique, ouverte à la circulation à vélo. Préalablement, ils doivent avoir vécu une séquence d'apprentissage « cyclisme » en milieu fermé et avoir bénéficié d'une éducation à la route au cours de leur cursus. Ils doivent avoir validé les blocs 1 et 2 du SRAV ainsi que l'attestation de première éducation à la route (APER) pour la partie « rouleur ».

Le taux d'encadrement renforcé minimum pour l'activité « cyclisme » sur route » et les sorties scolaires à vélo est de 2 adultes jusqu'à 24 élèves et, au-delà, d'un adulte supplémentaire pour 12 élèves. Au regard de l'âge des élèves, de leur pratique de l'activité et des déplacements à effectuer, il est recommandé d'augmenter ce nombre d'intervenants si nécessaire jusqu'à 1 pour 6 élèves.

Toutes les personnes bénévoles ou professionnels rémunérés intervenant pour l'encadrement « cyclisme » (pratique du vélo sur la voie publique) lors d'une sortie scolaire ponctuelle ou au sein d'une séquence d'apprentissage en EPS doivent être agréés par l'IA-DASEN de Charente-Maritime.

Conformément à la procédure en place, il est rappelé aux directeurs que toute intervention concernant les activités physiques et sportives doit faire l'objet d'une demande sur l'application « Intervenants extérieurs 1D » que l'intervenant ou les intervenants soient bénévoles ou rémunérés, sachant que ceux-ci doivent être préalablement agréés.

Les conseillers pédagogiques mission EPS se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'apprentissage de ces activités.

Des ressources pédagogiques accompagnant cette évolution sont disponibles sur le BLOG EPS 17
<http://blogs17.ac-poitiers.fr/epsecoles17/>

Références :

Circulaire du 16 juillet 2024 « Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et lycées publics »

Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017 « Encadrement des activités physiques et sportives des écoles maternelles et élémentaires publiques »,

Note de service du 1^{er} septembre 2024 « Participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques » de l'IA-DASEN de Charente-Maritime.

Présentation du « Savoir Rouler à vélo » sur le site du ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education Nationale de Charente-Maritime

Mahdi TAMENE

